

Communauté de Communes Bresse 50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 29
 ➤ présents : 31 ➤ contre : 4
 ➤ votants : 35 ➤ blanc :
 ➤ abstention : 2

Date de convocation : 13 décembre 2023

Séance du 19 décembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 19 décembre à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Sermoyer, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-MONTErrAT
		Raphaël
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Victoria POLI.

Monsieur Freddy BEREZYIAT a donné pouvoir à Monsieur Henri GUILLERMIN pour voter en son nom.

Madame Christine PACCAUD a donné pouvoir à Monsieur Bertrand VERNOUX pour voter en son nom.

Madame Agnès PELUS a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne PESENTI pour voter en son nom.

Madame Emily UNIA a donné pouvoir à Monsieur Philippe VILARD pour voter en son nom.

Madame Isabelle MERONI a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Parc Eolien de Souilly d'Air en vue d'exploiter un parc éolien et un poste de livraison à Saint-Trivier-de-Courtes.

La présente demande d'autorisation environnementale a été déposée par la SAS Parc Eolien de Souilly d'Air pour l'exploitation d'un parc éolien sis à Saint-Trivier-de-Courtes, constitué de 4 éoliennes et d'un poste de livraison.

La SAS Parc Eolien de Souilly d'Air a été créée en octobre 2021 dans le but de porter le développement d'un projet éolien sur la commune de Saint-Trivier-de-Courtes, située dans le département de l'Ain en région AURA.

Elle associe à son capital la commune de Saint-Trivier-de-Courtes (4%), la Communauté d'Agglomération Grand Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B – 15%), le fonds OSER (10%), le fonds EnRciT (21%) et CNR via la filiale CN'AIR (50%).

En phase d'exploitation, la valorisation partagée de la ressource éolienne offrira à la commune de Saint-Trivier-de-Courtes de nouveaux moyens et de nouvelles perspectives pour développer son territoire.

Ce projet est soumis à enquête publique unique du 7 novembre 2023 au 9 décembre 2023 inclus, dans la commune de Saint-Trivier-de-Courtes.

Vu le code général des collectivités territoriales

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 001-200071371-20231219-19122023_183-DE



Vu le code de l'environnement, article R.181-38

Vu les éléments présentés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 29 voix pour, 2 abstention et 4 contre,

REND un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Parc Eolien de Souilly d'Air.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

